

JEUNES ET PRÉVENTION *de l'école au travail*

2004-2006



VPRCP-DAJ

Renée St-Cyr
Plan d'action jeunesse

La prévention,
j'y travaille !
CST

2 décembre 2004

LES DÉFIS

- Faire reconnaître que les jeunes sont plus à risque que les travailleurs de plus de 24 ans.
- Développer une culture de prévention chez les futurs travailleurs et employeurs afin de réduire le nombre d'accidents, de maladies et de décès liés au travail.
- Contrer la perte d'expertise en SST attribuable aux départs à la retraite, en s'assurant que les jeunes qui intègrent le marché du travail soient mieux formés en prévention¹.

VPRCP / DAJ – 6 octobre 2004

¹ Emploi-Québec prévoit que pour la période 2002-2006, plus de 640 000 emplois devront être comblés et ce, pour 60 % d'entre eux, par des personnes dont les qualifications sont de niveau intermédiaire ou technique. Source : Gouvernement du Québec, MEQ, La formation professionnelle et technique au Québec, 2004.

2

Cette présentation a été effectuée le 2 décembre 2004, au cours de la journée « La santé et la sécurité dans les établissements de formation professionnelle et technique : des interventions concertées » dans le cadre des Journées annuelles de santé publique (JASP) 2004. L'ensemble des présentations est disponible sur le site Web des JASP, à l'adresse <http://www.inspq.qc.ca/jasp/archives/>.

LES JEUNES AU TRAVAIL

- ✦ Plus de 522 000 jeunes québécois de 24 ans ou moins ont un emploi, dont près de la moitié à temps partiel.
- ✦ Les jeunes sont présents tôt sur le marché du travail : déjà entre 15 et 17 ans, près de la moitié ont un revenu d'emploi.
- ✦ Ils travaillent particulièrement dans les secteurs du commerce (27,5 % de la main d'œuvre), de l'hébergement et de la restauration (40,3 %) et la fabrication (11 %).

VPRCP / DAJ – 6 octobre 2004

3

LES JEUNES SONT PLUS À RISQUE

- ✦ Selon les données de la CSST :
 - chaque année, en moyenne, près de 24 000 jeunes travailleurs se blessent au travail;
 - chaque mois, en moyenne, un jeune perd la vie suite à un accident du travail.
- ✦ 54 % des accidents chez les jeunes surviennent dans les six premiers mois d'un nouvel emploi, alors que ce pourcentage se situe à 33 %, tous groupes d'âge confondus¹.
- ✦ Le taux de fréquence des accidents (ETC) est plus élevé chez les jeunes; chez les garçons, il est de 7,9 % comparé à 4,2 % chez les hommes de 25 ans et plus².

VPRCP / DAJ – 6 octobre 2004

4

¹ WCB de la Colombie-Britannique, 3 Steps to Effective Worker Education and Training, étude réalisée sur une période de 5 ans, soit de 1993 à 1997.

² IRSST – Les jeunes : contraintes de travail et risques, 2003.

LES JEUNES ET LA SANTÉ SÉCURITÉ

Connaissances et attitudes

➔ Les jeunes...

- sont peu conscients des risques associés au travail;
- sont, en général, réticents à parler de SST à leur patron;
- ne connaissent pas leurs responsabilités ni leurs droits (ni ceux de leur employeur) en matière de SST;
- ne connaissent pas vraiment le rôle de la CSST.

➔ Une faible partie des jeunes questionnés ont reçu de la formation à leur arrivée dans un nouvel emploi.

➔ Les jeunes doivent s'adapter fréquemment à des milieux de travail différents.

VPRCP / DAJ – 6 octobre 2004

Sondages Angus Reid, Ipsos Reid, groupes de discussions réalisés par la CSST, CROP, Léger Marketing.

5

LES ÉLÉMENTS CLÉS DE NOTRE ACTION

L'éducation :

Sensibiliser les jeunes d'âge scolaire à la prévention

La formation :

Contribuer à l'intégration de compétences en SST dans la formation professionnelle, technique et universitaire

L'intégration au travail :

Soutenir les jeunes qui intègrent le milieu du travail et leurs employeurs dans la prise en charge de la prévention

Développer une culture de prévention chez les futurs travailleurs et employeurs

Enjeu social

Partage d'expertise

VPRCP / DAJ – 6 octobre 2004

6

L'ÉDUCATION

Sensibiliser les jeunes d'âge scolaire à la prévention

APPROCHE RETENUE

- Favoriser l'éducation en matière de prévention avant l'accès au marché du travail.
- Soutenir la réalisation de projets visant à rendre les jeunes :
 - plus conscients des risques;
 - aptes à les maîtriser et à participer à la prévention¹.

VPRCP / DAJ – 6 octobre 2004

¹ Comité international de l'AISS pour l'éducation et la formation à la prévention.

7

L'ÉDUCATION

Sensibiliser les jeunes d'âge scolaire à la prévention
(suite)

LE PROGRAMME *Défi prévention jeunesse*

- Contribuer au développement d'une culture de prévention chez les jeunes en favorisant l'acquisition d'habitudes de prévention, d'attitudes et comportements sécuritaires.
- Offrir aux écoles une aide financière pour des projets d'éducation à la prévention réalisés par les élèves.
- En 2003-2004 :
 - 500 projets reçus
 - 273 écoles
 - 96 000 jeunes rejoints

VPRCP / DAJ – 6 octobre 2004

8



L'ÉDUCATION

Sensibiliser les jeunes d'âge scolaire à la prévention
(suite)

- Utiliser l'approche « *témoignages* » afin de sensibiliser les jeunes et les parents aux conséquences d'un accident du travail et à l'importance de la prévention;
- Rejoindre les jeunes à l'extérieur du milieu scolaire.
- Une approche concertée en matière d'éducation à la prévention.

LA FORMATION

Contribuer au développement et à l'intégration des compétences en SST dans la formation

APPROCHE RETENUE

- Promouvoir la formation en prévention des risques professionnels.
- Collaborer avec les ministères et organismes responsables de la formation.

VPRCP / DAJ – 6 octobre 2004

11

LA FORMATION

Contribuer au développement et à l'intégration des compétences en SST dans la formation

(suite)

- Les activités de collaboration sont basées sur les principes énoncés dans le Protocole de Québec¹:
 - les compétences en SST doivent être **intégrées** à la formation au fur et à mesure de l'apprentissage;
 - la maîtrise des connaissances et pratiques en matière de SST doit faire l'objet d'une **évaluation** intégrée à la formation;
 - le milieu de la formation doit adopter des **pratiques exemplaires** en matière de santé et de sécurité;
 - le matériel, l'équipement et l'environnement doivent **répondre aux normes** et aux règles reconnues en matière de SST.

VPRCP / DAJ – 6 octobre 2004

12

¹ Protocole de Québec pour l'intégration de compétences en santé et sécurité au travail (SST) dans l'enseignement et la formation professionnels et techniques – Comité international de l'AISS pour l'éducation et la formation à la prévention.

LA FORMATION

Contribuer au développement et à l'intégration des compétences en SST dans la formation

(suite)

DANS LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET TECHNIQUE

✦ Au niveau provincial, la CSST :

- collabore à l'élaboration ou à la révision des programmes d'études du ministère de l'Éducation du Québec;
- participe aux Olympiades de la formation professionnelle et technique;
- soutient la formation des maîtres;
- poursuit son partenariat avec le Centre d'élaboration des moyens d'enseignement du Québec (CÉMEQ).

VPRCP / DAJ – 6 octobre 2004

13

LA FORMATION

Contribuer au développement et à l'intégration des compétences en SST dans la formation

(suite)

DANS LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET TECHNIQUE

✦ Au niveau régional et local, la CSST offre aux établissements d'enseignement de les soutenir :

- dans leur démarche de prise en charge de la santé et de la sécurité du travail;
- dans l'élaboration de leur plan d'action;
- dans la mise sur pied de divers mécanismes de prévention.

✦ Les interventions sont réalisées en partenariat avec les équipes de santé au travail et les associations sectorielles paritaires (ASP) selon le cas.

VPRCP / DAJ – 6 octobre 2004

14



LA FORMATION

Contribuer au développement et à l'intégration des compétences en SST dans la formation

(suite)

DANS LA FORMATION UNIVERSITAIRE

- **Poursuivre l'action auprès des ordres et associations professionnels** : chimistes, ingénieurs, architectes, agronomes, médecins, infirmières, professionnels en ressources humaines, conseillers en relations industrielles, comptables agréés.
- **Développer des ententes et des plans d'action avec les facultés universitaires concernées.**

L'INTÉGRATION AU TRAVAIL

Sensibiliser et soutenir les jeunes qui intègrent le marché du travail et leurs employeurs dans la prise en charge de la prévention

APPROCHE RETENUE

- **S'appuyer sur la situation particulière des jeunes sur le marché du travail.**
- **Tenir compte de leurs attitudes face à la santé et la sécurité au travail.**
- **Intensifier les activités durant la période estivale.**
- **Rappeler aux employeurs leurs obligations en matière de formation – information.**
- **Utiliser différents outils et modes d'intervention pour sensibiliser et soutenir les jeunes travailleurs et leurs employeurs.**

VPRCP / DAJ – 6 octobre 2004

17

L'INTÉGRATION AU TRAVAIL

Sensibiliser et soutenir les jeunes qui intègrent le marché du travail et leurs employeurs dans la prise en charge de la prévention (suite)

AGIR DIRECTEMENT DANS LES MILIEUX DE TRAVAIL AUPRÈS DES JEUNES TRAVAILLEURS ET DE LEURS EMPLOYEURS

- **Favoriser les interventions dans les entreprises où surviennent des lésions graves ou à fréquence soutenue chez les jeunes.**
- **Inciter les entreprises à tenir compte des besoins particuliers des jeunes travailleurs dans leurs programmes de formation en SST.**
- **Utiliser l'approche « témoignage par des pairs » pour sensibiliser les jeunes travailleurs à l'importance de la prévention, en présence de leur employeur: le projet *Escouade jeunesse*.**

VPRCP / DAJ – 6 octobre 2004

18

L'INTÉGRATION AU TRAVAIL

Sensibiliser et soutenir les jeunes qui intègrent le marché du travail et leurs employeurs dans la prise en charge de la prévention (suite)

- **Fournir des outils visant à faciliter l'intégration et la formation des jeunes travailleurs :**
 - intensifier la diffusion auprès des employeurs de la trousse *Les jeunes : santé et sécurité du travail au premier plan* et la vidéo *Premier emploi*;
 - souligner l'importance de la formation et de la supervision lors de la diffusion des rapports d'enquête d'accident impliquant des jeunes;
 - accentuer par diverses actions de communication notre message auprès des jeunes travailleurs et de leurs employeurs (colloques, salons, affichage, ...).
- **Travailler en collaboration avec divers organismes tels les associations patronales et syndicales, les *Carrefour jeunesse-emploi (CJE)*, les associations de jeunes entrepreneurs, etc. pour rejoindre davantage de jeunes travailleurs et d'employeurs.**

VPRCP / DAJ – 6 octobre 2004

19